



RAPPORT D'ACTIVITES 2021

En application de l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde doit remettre aux Maires des Communes membres un rapport d'activités avant le 30 septembre de chaque année.

Ce dernier doit faire l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique au cours de laquelle les délégués de la Communauté de Communes peuvent être entendus.

Ce rapport fait état de l'activité de la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde pour l'année 2021.

I – L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE

- A – SON FONCTIONNEMENT
- B – CRISE SANITAIRE DE LA COVID 19
- C - MOTION

II – LES ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

- A – LES COMPETENCES OBLIGATOIRES
 - 1/ L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire
 - 2/ Actions de développement économique
 - 4/ Collecte et traitement des déchets ménagers et déchets assimilés
 - 5/ Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations
- B – LES COMPETENCES OPTIONNELLES
 - 1/ Protection et mise en valeur de l'environnement
 - 2/ Politique du logement et du cadre de vie
 - 3/ Création, aménagement et entretien de la voirie
 - 4/ Action sociale d'intérêt communautaire
 - 5/ Incendie et secours
- C – LES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES
 - 1/ Transports
- D – LA MUTUALISATION

III – FINANCES

- A - LES COMPTES ADMINISTRATIFS
- B - LA FISCALITE

IV – PERSONNEL ET MOYENS ADMINISTRATIFS

- A – LES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2021
- B – LES FRAIS DE PERSONNEL
- C - FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

I - L'INSTITUTION COMMUNAUTAIRE

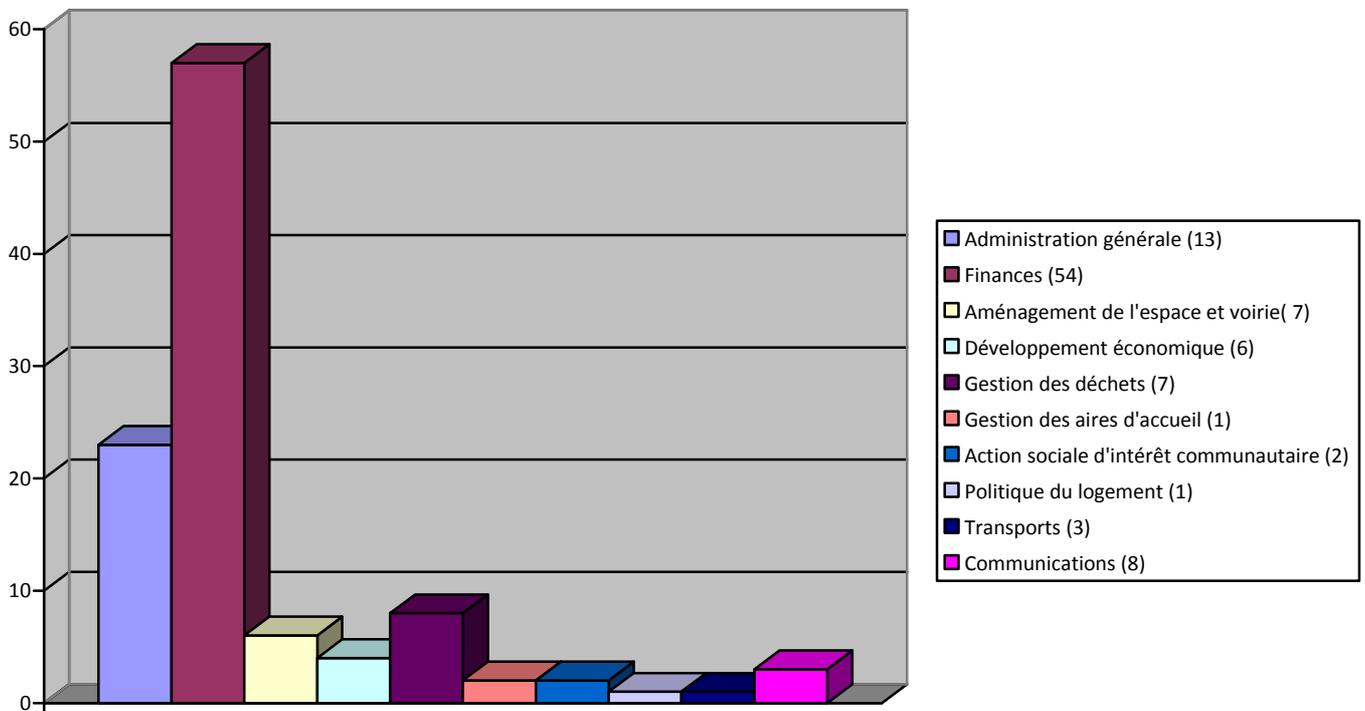
La Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui regroupe les Communes de CANEJAN, CESTAS et SAINT JEAN D'ILLAC.

A) SON FONCTIONNEMENT

Le Président et les Vice-Présidents composent le bureau qui se réunit préalablement à chaque réunion du Conseil Communautaire.

Le Conseil Communautaire s'est réuni 5 fois en 2021 : les 22 mars – 7 avril – 28 juin – 20 septembre – 15 décembre 2021.

Au cours de ces réunions, les Conseillers Communautaires ont été amenés à se prononcer sur 102 dossiers dont la thématique est :



B) CRISE SANITAIRE LIEE A LA « COVID 19 »

a) Accompagnement aux entreprises hébergées dans les locaux communautaires

Dans la continuité des mesures gouvernementales, le Conseil Communautaire a décidé d'exonérer de redevance d'occupation, les entreprises qui ont subi d'importantes pertes de chiffre d'affaires pour la période de décembre 2020 à février 2021, soit :

- des entreprises hébergées à la Pépinière d'entreprises située à Cestas,
- du club de sport situé à la salle du Courneau à Canéjan.

Le montant cumulé sur la période s'élève à 8 361,93 euros.

b) Redevance spéciale d'enlèvement des déchets commerciaux et artisanaux à Saint Jean d'Illac

Considérant la crise sanitaire et la baisse représentative d'activités des entreprises liées à l'événementiel (restaurants, cafés, pizzerias, hôtellerie, métiers de bouche), 7 entreprises de Saint Jean d'Illac soumises à cette redevance spéciale ont été exceptionnellement exonérées à due proportion.

Le montant de cette exonération s'élève à 7 480,98 euros.

c) Ouverture d'un centre de vaccination

La lutte contre la propagation de la COVID-19 a nécessité le déploiement de centres de vaccination qui ont constitué la première priorité dans le combat contre la pandémie. En collaboration avec l'ARS et les services de la Préfecture, la Communauté de Communes a participé au déploiement rapide de ce dispositif par la mise en place d'un centre de vaccination qui a fonctionné d'avril 2021 à février 2022. Une aide financière exceptionnelle sur le Fonds d'Intervention Régional a été accordée par l'ARS afin de contribuer aux charges de fonctionnement du centre de vaccination. Le montant total de la subvention versée par l'ARS s'est élevé à 161 949 euros avec un reste à charge de 85 537,32 euros pour la CDC. Pour un bon fonctionnement, un contrat a été passé avec HYGI SANTE pour la fourniture d'emballages, la collecte et le traitement des Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux. 2 contractuels à temps plein ont été recrutés afin d'assurer l'entretien quotidien du centre.

C – MOTION

Une motion relative au projet de mise à 2x3 voies de l'A63 entre Bordeaux et Salles par recours à une concession autonome et sur l'intégration dans le périmètre de la concession de l'A660 avec remise à niveau a été présentée en Conseil Communautaire qui a émis un avis défavorable au projet tel qu'il a été présenté, en refusant en particulier un péage.

II – LES ACTIVITES COMMUNAUTAIRES

A) LES COMPETENCES OBLIGATOIRES

1/ L'aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire

a – SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise

La Communauté de Communes est membre du SYSDAU, le Syndicat mixte créé en 1996 est chargé de la mise en œuvre et du suivi du Schéma de Cohérence Territoriale de l'aire métropolitaine bordelaise. Il regroupe Bordeaux Métropole, le Département et 7 Communautés de Communes.

Le SCoT est un outil de planification qui coordonne les différentes politiques publiques composant la vie du territoire : habitat, déplacements, développement économique, commercial, environnement. Une participation financière de 30 780 € lui a été attribuée.

Le SYSDAU assure l'élaboration du PCAET.

b – Aménagement numérique

La Communauté de Communes est membre du Syndicat Mixte Gironde Numérique dont la mission est de raccorder 100 % du territoire en fibre optique dans un délai de 6 ans.

Un responsable administratif juridique et financier et un agent de liaison et de coordination ont été désignés pour la mise en œuvre de la conformité au règlement européen sur la protection des données.

Pour 2021, le montant de la contribution obligatoire s'est élevé à 15 071 €. Le montant de l'adhésion aux services numériques a été de 10 549 €.

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique, la CDC a versé 37 115 € au titre de sa participation annuelle au plan Gironde Haut-Méga.

2/ Les actions de développement économique

Dans le cadre de cette compétence, la Communauté de Communes assure l'accueil et l'accompagnement de nombreuses entreprises.

a - Financement des Pépinières d'Entreprises

La Communauté de Communes a financé les structures d'accueil, d'hébergement et d'accompagnement aux créateurs d'entreprises tout en leur proposant des services. Ces structures d'accueil permettent aux jeunes entreprises de disposer d'un appui pour les aider dans leur lancement et dans leur développement.

A) Bordeaux Technowest

Le montant de la participation communautaire s'est élevé à 5 000 €.

B) Pépinière d'entreprises de Cestas

La pépinière d'entreprises a proposé de nombreuses rencontres, en lien avec les clubs d'entreprises. Au 31 décembre 2021, 13 entreprises étaient hébergées en pépinière ou en hôtel d'entreprise et 4 entreprises étaient domiciliées.

*** Comité de pilotage :**

Il a été renouvelé et se compose de :

- 14 membres de la Commission Emploi Développement Economique,
- 4 membres du Club des Entreprises de Cestas-Canéjan,
- 2 représentants des entreprises de la pépinière d'entreprises.

*** Subvention de la Région Nouvelle Aquitaine :**

Dans le cadre de sa compétence en matière d'accompagnement à la création d'entreprises, la Région Nouvelle Aquitaine a souhaité s'appuyer exceptionnellement sur l'action des pépinières pour renforcer, en complémentarité, les mesures de droit commun comme le dispositif « Entreprendre, la Région à vos côtés », mais également avec le programme « 110 jeunes » destinés aux jeunes créateurs d'entreprises en Nouvelle Aquitaine. Cet appel à projet ne constitue pas un engagement pérenne au soutien du fonctionnement des pépinières, mais un soutien ponctuel pour dynamiser une politique en faveur des territoires vulnérables et pour mettre en œuvre le programme « Neo Terra ».

Conformément au cahier des charges de l'Appel à Projet en faveur des entreprises, une convention a été signée avec la Région Nouvelle Aquitaine pour une subvention révisable d'un montant de 10 500 €.

C) Soutien aux Clubs des Entreprises

L'accompagnement des 2 clubs des entreprises s'est poursuivi en lien avec l'animateur chargé du développement économique qui a relayé les différents dispositifs mis en place pour le soutien à l'activité économique.

b) - Accueil de nouvelles entreprises sur le territoire

La commercialisation des zones d'activités communautaires s'est poursuivie en lien avec chacune des communes.

❖ Parc d'activités du Courneau

*** Courneau I et II**

La zone a été entièrement commercialisée. Tous les actes de vente ont été signés à l'exception du lot n°2 pour lequel une promesse de vente a été signée et doit être réalisée au plus tard le 14/10/2022.

*** Travaux réalisés par les services :**

Installation réseau PTT

Pose de panneaux de signalisation de la zone

*** Travaux réalisés par ENEDIS :**

Raccordement haute tension

Une convention de servitudes a été passée et un acte authentique a été signé.

*** Salle du Courneau**

Un certain nombre de travaux ont été réalisés par les services pour l'amélioration de la salle et notamment la réfection du revêtement de sol à hauteur de 120 000€, le traçage des terrains de Badminton ainsi que divers travaux sur les équipements de basket.

*** L'Association « Les Clefs du jardin »**

L'association « Les Clefs du Jardin » a pour vocation la construction de projets collectifs et collaboratifs en vue d'offrir une croissance de production alimentaire saine et durable au niveau local et la création d'emplois inclusifs qui s'inscrit dans la mise en œuvre d'une production maraîchère en agroécologie paysanne comme vecteur d'insertion sociale et professionnelle. Son action s'inscrit dans le cadre de la création d'un Atelier Chantier d'Insertion,

Ses objectifs au niveau territorial sont multiples :

- créer de l'emploi sur le territoire de la Communauté de Communes Jalle – Eau Bourde
- renforcer le lien social par la création d'un jardin accessible à tous proposant des animations auprès de la population locale
- renforcer la résilience alimentaire locale par la commercialisation de sa production de fruits auprès de la restauration collective de Canéjan
- proposer aux enfants de la Commune de Canéjan des fruits de haute qualité environnementale et de saison
- renforcer la solidarité pour les plus démunis par la création d'une épicerie solidaire

Un terrain de 1,4 hectare a été mis gratuitement à sa disposition. 7 935 m² sont en surface agricole utile et comprendront 1000 m² de serres destinées à la production et à la pépinière.

❖ Zone d'activités de Jarry

Tous les lots ont été vendus

*** Travaux réalisés par les services :**

Fabrication - pose et réparation de portiques

Réfection de pistes

Nettoyage des rives et curage des fossés

Réparation éclairage public

❖ **Zone d'activités de Pot au Pin**

Un marché a été attribué à Envolis pour l'évaluation environnementale relative à l'aménagement de l'extension de la zone pour un montant de 21 624 € TTC.

❖ **Zone d'activités de la Briqueterie**

Des pourparlers ont été engagés pour l'acquisition de terrain pour desservir l'extension.

❖ **Zone d'activités de Saint Jean d'Illac/Pierroton**

Des discussions se sont poursuivies afin de trouver une solution conventionnelle au contentieux en cours sur l'acquisition du terrain Mondi. Les locaux sont actuellement principalement occupés par l'entreprise DETEXIAL dans le cadre d'une convention d'occupation précaire.

❖ **Zone d'activités Illaguet Nord**

Les crédits nécessaires à l'aménagement de la zone ont été inscrits au budget. Les études environnementales préalables ont démarré

c) Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Dans le prolongement d'un accord de partenariat signé avec les régions en 2020, qui s'est traduit dans les Contrats de Plan État-Région (CPER) d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement a souhaité que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondaient à leurs besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles ont été traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation sous la forme de Contrats territoriaux de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) qui ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

En relation avec les services de l'Etat, la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde avec celle de Montesquieu, s'est engagée dans cette démarche de contractualisation et a signé ce CRTE avec les services de l'Etat.

Le contrat contient les engagements des différents partenaires (État, opérateurs, collectivités, secteur privé) pour l'ensemble de la période contractuelle 2021-2026.

Il a permis de concrétiser des actions communes autour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de tourisme à travers 4 axes stratégiques :

- **le développement territorial**
- **la qualité de vie**
- **la mobilité**
Les deux communautés de communes ont délibéré pour prendre la compétence « mobilité » dans le cadre de la loi « LOM ».
- **la cohésion sociale et territoriale**
Le développement économique à travers l'accueil de nouvelles entreprises et la prise en compte des secteurs agricoles importants sur le territoire.

Une démarche de GPECT en collaboration avec Montesquieu a été mise en place.

3/ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueils des gens du voyage

Conformément au schéma départemental d'accueil des gens du voyage, le territoire comporte deux aires d'accueil sur les Communes de Cestas et Saint Jean d'Illac. Ces aires répondent aux besoins du territoire.

❖ L'accompagnement social

L'Association Départementale des Amis des Voyageurs, ADAV33, a assuré un lien important avec les familles présentes sur les deux aires d'accueil. Il lui a été versé une subvention de 3 000 €.

❖ Gestion des aires communautaires

En raison de la crise sanitaire, un avenant a été signé afin de prolonger le marché de prestation de service relatif à la gestion et l'entretien des aires d'accueil avec VAGO jusqu'au 31 mars 2022.

Un incident technique sur le logiciel de gestion de l'aire de Saint Jean d'Illac a impacté le fonctionnement de l'aire et notamment le recouvrement des recettes avec une augmentation des impayés. Un suivi social renforcé a été mis en place avec l'ADAV.

La solution de télégestion Web Accueil 3.0 a été mise en place dans le cadre de la remise en ordre de marche du système de télégestion des 12 emplacements de l'aire d'accueil des gens du voyage de Saint Jean d'Illac et afin de fiabiliser la télégestion des 15 emplacements de l'aire d'accueil de Cestas, pour un coût respectivement de 14 445,60 € TTC et 2 464,80 € TTC.

D'une manière générale, il est constaté une détérioration du climat social sur les aires d'accueil avec une augmentation des incivilités et des piratages des fluides. Les dépôts sauvages aux abords des aires sont également en forte augmentation.

a – Aire d'accueil des gens du voyage de Cestas

47 familles ont été accueillies, se répartissant comme suit : 109 personnes dont 33 hommes, 41 femmes et 35 enfants de moins de 18 ans.

DEPENSES 2021	
NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT
Eau et assainissement	3 110,82 €
Fourniture de petits équipements	199,03 €
Autres services extérieurs	4 569,54 €
Electricité & Energie	27 421,16 €
Prestations et maintenance	63 074,15 €
Frais de télécommunication	999,29 €
Assurance	1 305,46 €
Remboursement personnel extérieur	1 401,32 €
Reconstitution de régie	283,67 €
Subvention aux associations	3 000,00 €
TOTAL	105 364,44 €
RECETTES 2021	
Recettes des usagers	12 930,30 €
Subventions	52 079,79 €
Autofinancement	40 354,35 €
TOTAL	105 364,44 €

Les tarifs appliqués aux usagers depuis le 1^{er} mars 2013 sont : droit de place journalier : 2,50 € - mètre cube d'eau consommé : 1,80 € - Kilowatt consommé : 0,15 €

* **Tournage d'un film** : Une convention de partenariat a été signée avec la société The Film pour le tournage du film En Roue Libre sur l'aire d'accueil de Cestas en présence des gens du voyage.

* **Travaux réalisés par les services :**

Récupération déchets en amiante
Dépannage bloc sanitaires
Changement de portes

b - Aire d'accueil des gens du voyage de Saint Jean d'Illac

29 familles ont été accueillies, se répartissant comme suit : 67 personnes dont 23 hommes – 22 femmes et 22 enfants de moins de 18 ans.

DEPENSES 2021	
NATURE DE LA DÉPENSE	MONTANT
Energie & électricité	30 604,86 €
Fournitures petits équipements	2 841,83 €
Eau et assainissement	107,67 €
Prestations de maintenance	64 620,69 €
Frais de télécommunications	836,76 €
Autres services extérieurs	4 998,84 €
Assurance	1 044,36 €
Remboursement personnel extérieur	5 087,81 €
Reconstitution régie	21,81 €
TOTAL	110 164,63 €
RECETTES 2021	
Recettes des usagers	5 952,24 €
Subventions	52 152,03 €
Participation de la Métropole	26 030,18 €
Autofinancement	26 030,18 €
TOTAL	110 164,63 €

Les tarifs appliqués aux usagers depuis le 1^{er} janvier 2013 sont : droit de place journalier : 2,30 € - mètre cube d'eau consommé : 2,58 € - Kilowatt consommé : 0,1174 €.

*** Travaux réalisés par les services :**

Réparation verrous des locaux techniques

4/ Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés

a – Marché de traitement des déchets ménagers et assimilés

Le coût du traitement des déchets a commencé à subir en Gironde, une forte augmentation, qui devrait se poursuivre dans les années à venir. Cette augmentation, qui ne pourra être jugulée qu'en réduisant drastiquement la quantité de déchets à éliminer, nécessite de maîtriser le coût unitaire de traitement d'une tonne de déchets.

Une des voies à privilégier pour atteindre une maîtrise des coûts à long terme est l'autonomie publique de traitement, pour dégager les collectivités des stratégies commerciales des acteurs privés, qui plus est lorsqu'ils sont en situation de monopole.

Pour fonder la réflexion dans la recherche d'une autonomie de traitement collective, il convient de dessiner le cadre de cette autonomie sur les plans techniques, économiques et juridiques, au travers d'une étude d'opportunité.

Les intercommunalités girondines soutiennent cette démarche : SICTOM Sud Gironde, SEMOCTOM, SMICOTOM, SMICVAL, COBAS, COBAN, USTOM, Bordeaux Métropole et Communautés de Communes de Montesquieu, Médoc-Estuaire, Médulienne, Convergence-Garonne et Jalle Eau Bourde.

Un groupement de commandes dont le coordonnateur et maître d'ouvrage est le SMICVAL a été créé pour la réalisation de cette étude.

Le montant de la prestation estimé à 48 000 € TTC sera financé par chacune des intercommunalités, au prorata de leur population Insee 2020 subventions déduites.

c – Collecte sélective des déchets ménagers et assimilés

- Marché passé avec Véolia

La collecte des déchets ménagers et des déchets recyclables est assurée dans le cadre d'un marché avec la société VEOLIA en date du 10 octobre 2018.

A la suite de difficultés d'exécution et du déploiement progressif de la conteneurisation sur les communes de Canéjan et Cestas, Véolia a maintenu les conditions de la phase transitoire de collecte au-delà du 31 mars 2019 et jusqu'au 4 novembre 2019 pour un montant estimé à 126 371,20 € HT. Elle n'a pas pu mettre en place la solution de collecte des déchets ménagers avec des bennes à préhension latérale notamment en raison du peu de fiabilité des essais réalisés. Enfin, elle a mis en place une collecte du verre en porte-à-porte dans les grands ensembles d'habitation de Canéjan et Cestas à raison d'un passage par semaine (C1) pour un montant supplémentaire estimé à 16 104 € HT par an alors que le cahier des charges prévoyait un passage par mois (C0,25).

Un protocole transactionnel a été signé afin d'ajuster à l'amiable les conditions d'exécution du marché. La société Véolia Propreté Aquitaine a consenti à ne pas mettre en place la solution de collecte des déchets ménagers avec des bennes à préhension latérale et à ne pas facturer de frais supplémentaires pour la prolongation de la phase transitoire précédant la conteneurisation des Communes de Canéjan et Cestas.

La Communauté de Communes Jalle Eau Bourde a consenti à verser à la société Véolia Propreté Aquitaine la somme de 43 833.08 € HT afin de l'indemniser des prestations supplémentaires de collecte du verre en porte à porte dans les grands ensembles dans le cadre d'un passage par semaine d'octobre 2018 à septembre 2021.

- Extension des Consignes de Tri (ECT) :

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte a imposé la mise en place de l'Extension des Consignes de Tri à tous les déchets plastiques d'ici 2022. Tous les emballages ménagers et assimilés en plastiques devront être déposés dans les bacs dédiés au tri. L'Extension des Consignes de Tri permettra aux usagers de trier sans distinction l'ensemble des emballages plastiques qu'ils soient rigides (bouteilles et flacons) ou souples (films, sacs, pots et barquettes).

CITEO, éco-organisme agréé par l'État pour les filières des emballages ménagers et des papiers graphiques, encadre cette extension et a lancé un appel à candidature pour la mise en place de l'ECT. La communauté de communes a répondu à cet appel à candidature.

Des contrats ont également été conclus avec :

- * Actero recycling pour la reprise des papiers et cartons 5.02 issue de la collecte sélective.
- * Coved pour la reprise des PET clair et foncé, PEHD, aluminium, gros de magasin
- * Véolia pour la reprise des journaux et magazines 1.11

d – Rapports annuels pour la collecte et le traitement

En application du décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 un rapport annuel sur la collecte et le traitement des déchets ménagers a été établi pour l'année 2021.

Les tonnages collectés sont les suivants :

	Ordures Ménagères	Collecte Sélective	Verre en porte à porte
Canéjan	1 292,56	241,12	787,31
Cestas	3 701,40	1028,82	
Saint Jean d'Ilac	2 795,61	586,72	257,78
TOTAL.....	7 789,57	1856,66	1045,09

Un exemplaire de ces rapports est joint au présent rapport d'activités.

e – Les déchetteries :

*** – Déchetterie de Canéjan/Cestas**

Suite à la crise sanitaire, l'exploitation de la déchetterie a nécessité l'extension des horaires d'ouverture et la mise en place de la prise de rendez-vous via une plateforme en ligne qui a nécessité la signature d'un avenant n°3 pour un montant de 6 975,50 €.

Un accord-cadre, d'une durée de 4 ans, a été signé fin 2021 avec la société VEOLIA pour l'exploitation de la déchetterie de Canéjan.

Les études ont été engagées pour l'extension de la déchetterie située à Canéjan. En parallèle, des négociations pour l'acquisition du terrain d'emprise nécessaire ont été entreprises avec le propriétaire.

*** Travaux réalisés par les services :**

Réparation du portail.

*** – Déchetterie de Saint Jean d'Ilac**

La déchetterie a connu une forte augmentation de sa fréquentation entraînant une situation de saturation, engendrant des difficultés de gestion et ne permettant plus de rendre à la population le meilleur service de qualité. Des travaux d'extension ont donc été réalisés et ont été achevés début 2021 pour une mise en service au printemps.

Cette extension a eu pour conséquence pour PENA, exploitant de la déchetterie, de réorganiser son fonctionnement ce qui a engendré la signature d'une modification n°3 du marché, à savoir :

- la mise à disposition de la Communauté de Communes Jalle-Eau-Bourde d'une chargeuse pour un coût mensuel de 2616 € TTC,
- le renfort de personnel pour un coût mensuel de 7129,20 € TTC.

*** Travaux réalisés par les services :**

Pose de bornes, de panneaux et de chasse roues

Réparation clôture

Bloc gardien : nettoyage, rebouchage, ponçage et peinture

Reprise des marquages au sol

Réparation bornes - portique

Déplacement de panneaux

Fabrication et pose de supports équerres et supports protection câbles électrique

Alimentation de la benne à gravats

Fixation des blocs béton et fabrication de réhausse

*** Collecte des vêtements :**

Un avenant à la convention avec Le Relai Gironde a été signé pour l'implantation d'une borne sur la déchetterie de Saint Jean d'Illac.

*** – Collecte et traitement des consommables d'impression usagés**

Un contrat de 5 ans a été signé avec Printerrea pour la mise en place de cette collecte au sein des déchetteries communautaires.

*** – Recyclerie**

Un marché a été passé avec Trident Service/Aefel pour l'étude de faisabilité d'une recyclerie sur Canéjan et Saint Jean d'Illac pour un montant de 26 190 € TTC.

Dans le cadre de ce projet, une enquête s'est déroulée permettant de recueillir les besoins et avis des habitants sur ce projet. Les acteurs associatifs du territoire susceptibles de graviter autour du projet ont été rencontrés, ce qui a permis d'avoir un panorama clair de leurs activités et positionnements respectifs. La phase de diagnostic est clôturée.

***– Revente des matériaux recyclables**

Un contrat a été signé pour 2021 avec les organismes pour la revente des matériaux recyclables issus des déchetteries communautaires.

***– Revente des matériaux issus de la collecte sélective**

La communauté de communes a adhéré au groupement de commande pour la revente des matériaux issus de la collecte sélective en porte à porte. La mutualisation de la revente de ces matériaux permet la massification des tonnages et conduit à de meilleurs prix de reprise. Ce groupement est coordonné par l'USTOM, Union des Syndicats de Traitement des Ordures Ménagères.

Messieurs BEYRAND et CELAN ont été désignés membres de la commission d'attribution.

*** – Fréquentation :**

Déchetterie :	Nombre d'usagers
Canéjan/Cestas	71 594
Saint Jean d'Illac	53 198
TOTAL.....	124 792

*** – Tonnage collecté : 11 962,584 T pour 2021**

f- Compostage individuel

La Communauté de Communes a poursuivi son opération de mise à disposition de composteurs individuels. Le montant de la participation par foyer a été maintenu à 11 €.

En 2021, 150 composteurs ont été mis à disposition des usagers des communes du territoire pour un montant de 1 650 € (dont 41 composteurs à Saint Jean d'Illac).

Dans le cadre de la semaine nationale du compostage qui s'est déroulée du 27 mars au 10 avril 2021, plusieurs animations ont été proposées sur le marché de Cestas et de Saint Jean d'Illac avec un maître composteur qui a répondu aux interrogations des habitants et leur a donné des conseils. En parallèle, des ateliers gratuits d'initiation au composte ont eu lieu.

Un nouveau marché est en cours de signature pour la fourniture de composteurs et notamment de composteurs en bois et de lombri-composteur afin d'accompagner au mieux l'engagement des ménages à la réduction des déchets.

Des composteurs pourront être mis à disposition en pied d'immeuble également.

g - Régie des composteurs de Saint Jean d'Illac :

Un compte de dépôt de fonds a été ouvert auprès de la DRFIP de Bordeaux

h - Bilan financier

Dépenses 2021

Prestations	CANEJAN	CESTAS	SAINT JEAN D'ILLAC	TOTAL
Collecte des déchets ménagers	216 275,91 €	726 687,82 €	397 794,12 €	1 340 757,85 €
Traitement des déchets ménagers	199 699,13 €	534 921,99 €	431 406,15 €	1 166 027,27 €
SOUS TOTAL DECHETS MENAGERS				2 506 785,12 €
Collecte sélective	207 428,07 €	736 984,59 €	312 152,97 €	1 256 565,63 €
Déchetterie		936 967,97 €	597 246,47 €	1 534 214,44 €
Collecte des bornes à verre	4 679,87 €		27 932,78 €	32 612,65 €
Acquisition composteurs		6 468,62 €	1 782,48 €	8 251,10 €
Fourniture bacs OM - TRI et VERRE (livré, stock et remplacement pour SJI)			21 768,91 €	21 768,91 €
TOTAL GENERAL				5 360 197,85 €

Recettes 2021

Outre la TEOM (d'un montant total de 4 792 671 €), les recettes se composent essentiellement des soutiens à la reprise et à la valorisation des matériaux dans le cadre de la collecte sélective, des déchetteries et du produit de la redevance spéciale sur le territoire de la Commune de Saint Jean d'Illac.

Les soutiens se sont élevés à :

- 432 987,22 € pour Citéo
- 197 692,57 € pour la valorisation des matériaux
- 36 781,44 € pour la redevance spéciale

5/ Gestion des milieux aquatiques et préventions des inondations

Dans le cadre de cette compétence, un travail commun avec les trois communes a été engagé pour le recensement des émissaires principaux qui seront pris en compte dans ce cadre.

Dans le cadre de la GEMAPI, la Communauté de Communes s'est substituée à la commune de Cestas dans l'entente intercommunale de l'Eau Blanche qui a pour objet la gestion du ruisseau de l'Eau Blanche et de ses affluents en lien avec Montesquieu. La Communauté de Communes a participé à hauteur de 500 € pour les travaux programmés dans le cadre de l'Entente.

B) LES COMPETENCES OPTIONNELLES

1/ Protection et mise en valeur de l'environnement

L'entretien des espaces boisés, fossés et accotements a été assuré tant par les agents de la Communauté de Communes que par les agents des Communes membres mis à disposition.

2/ Politique du logement et du cadre de vie

La Communauté de Communes poursuit son accompagnement en matière de politique du logement social.

a) Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées

La Gironde s'est dotée en 2017 d'un nouveau PDALHPD pour la période 2017/2023. Le Comité Responsable du Plan (CRP) en assure sa gouvernance. Il est chargé de son élaboration, de sa mise en œuvre et de son suivi. Il est présidé par la Préfète et le Président du Conseil Départemental.

b) Déploiement des Plateformes Territoriales de la Rénovation Énergétique de l'Habitat et du Petit Tertiaire (PTRE)

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, la stratégie nationale bas carbone, la programmation pluriannuelle de l'énergie, et le Plan national de rénovation énergétique des bâtiments du 26 avril 2018 fixent des objectifs de massification contre la précarité énergétique et de performance énergétique.

Ces objectifs nationaux ont été déclinés dans la stratégie détaillée Air Énergie Climat du SRADDET Nouvelle Aquitaine adopté le 16 décembre 2019.

L'objectif régional de rénovation performante est de :

- 120 000 logements par an, entre 2019 et 2025, de manière à éradiquer les passoires thermiques,
- 100 000 logements par an, entre 2025 et 2050.

Sous l'impulsion de la Région, la Communauté de Communes s'est dotée d'une « plateforme en devenir » pour l'année 2021. Il s'agissait d'une année de transition, ce dispositif étant entièrement financé par la Région. Le CREAQ (Centre Régional d'Eco énergétique d'Aquitaine) a été désigné comme structure animatrice pour notre territoire (accueil, conseil et accompagnement des usagers du territoire sur leur rénovation).

Afin de pérenniser ce dispositif en 2022, la Région Nouvelle-Aquitaine a ouvert un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) « Déploiement des Plateformes Territoriales de La Rénovation Énergétique de l'habitat et du petit tertiaire ». Les plateformes doivent être autofinancées à hauteur de 20 %.

Afin de répondre à cet AMI, une candidature commune avec la Communauté de Communes de Montesquieu et le CREAQ a été déposée le 8 novembre 2021 et un accord de principe a été donné pour la validation d'une convention entre les deux collectivités fixant le mode de fonctionnement et définissant la clé de répartition des charges de la plateforme au prorata du nombre d'habitants

c) Participation aux surcoûts fonciers

La Communauté de Communes maintient sa participation aux surcoûts fonciers des opérations locatives sociales sur le territoire. Son montant reste fixé à 1 000 € par logement.

d) Agence Départementale d'Information Logement de la Gironde (ADIL)

La participation communautaire s'est élevée à 4 476.92 €.

e) Logements locatifs sociaux sur la Commune de Canéjan

Les recettes liées à la location des deux logements locatifs sociaux se sont élevées à 11 101,68 € (dont 936 € au titre des charges)

3/ Création, aménagement et entretien de la voirie : pistes cyclables

Au cours de l'année 2021, les services ont réalisés des travaux sur la piste cyclable de la RD1010.

Des études sont en cours pour la réalisation de plusieurs pistes cyclables :

- entre Canéjan le Courneau et Cestas Fourc,
- entre Saint Jean d'Illac/Cestas Pierroton, le long de la RD 211
- pour la desserte de la zone d'activités de Pot au Pin
- entre le centre de Saint Jean d'Illac et Beutre

4/ Action sociale d'intérêt communautaire

1 – L'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi

Un contrat d'abonnement d'un montant de 3 178,66 € TTC annuel a été signée pour l'acquisition d'un logiciel métier pour les services emploi et développement économique. Deux agents communautaires et 4 agents des communes de Canéjan et Saint Jean d'Illac ont été formés.

Le maillage coordonné du service emploi communautaire sur les 3 communes a bien évolué en 2021.

Des actions collectives ont été organisées : Atelier Mobilité et Jobs en entrepôt.

Dans le cadre du développement des coopérations, la mise en place d'une gestion prévisionnelle des emplois et des compétences (GPECT) avec la communauté de Communes de Montesquieu suit son cours. Ce projet porte sur 5 secteurs d'activités :

- la logistique,
- l'entretien,
- l'informatique,
- le secteur viti/vinicole et l'agriculture,
- les services d'aide à la personne.

Le service emploi a adhéré à Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, agence régionale pour l'orientation, la formation et l'emploi.

a) Association départementale Centre d'Informations sur le Droit des Femmes et des Familles (CIDFF)

Le CIDFF a proposé un atelier parentalité sur le territoire notamment sur les solutions de garde d'enfant. Une subvention d'un montant de 300 € leur a été attribuée.

2) LES PLIE

Les Plans Locaux pour l'Insertion et l'Emploi sont des outils destinés à favoriser le retour à l'emploi durable ou à l'accès à une formation qualifiante des personnes en situation d'exclusion professionnelle, en mobilisant les partenaires et les entreprises.

Le PLIE des Sources

*** Participation financière**

La participation communautaire s'est élevée à 33 471 €.

Compte-tenu des délais d'instruction des dossiers de financement FSE, il a été proposé de renouveler notre soutien en leur accordant une avance de trésorerie sans intérêt d'un montant de 30 000 €.

Une convention a été passée en ce sens pour en définir les modalités financières, elle s'achèvera au 31 décembre 2022.

□ **Le PLIE Espace Technowest « Adsi Technowest »**

La participation communautaire s'est élevée à 8 377 €.

3) LES MISSIONS LOCALES

Les Missions Locales font parties du service public de l'emploi. Dans ce cadre, elles ont une mission d'accompagnement global en direction des jeunes. Chaque jeune accueilli bénéficie d'un suivi personnalisé. Les Missions Locales interviennent dans les secteurs de l'emploi, de la formation, du logement et de la santé.

□ **La Mission Locale des Graves**

La participation communautaire s'est élevée à :

- 3 600 € pour le Point Ecoute Jeunes
- 33 495 € pour la subvention de fonctionnement.

□ **La Mission Locale Technowest**

La participation communautaire s'est élevée à :

- 1 047 € pour le Fonds Local d'Aide aux Jeunes
- 9 288 € pour la subvention de fonctionnement.

4) L'IREP

La participation communautaire s'est élevée à 7 738 €.

5) L'ACCORDERIE DE CANEJAN ET PAYS DES CERNES

La participation communautaire s'est élevée à 5 000 €.

6) BORDEAUX TECHNOWEST

La participation communautaire s'est élevée à 5 000 €.

C) LES COMPETENCES SUPPLEMENTAIRES

1/ TRANSPORTS

a) Modification statutaire

La Communauté de Communes est un acteur majeur de la politique des transports depuis de nombreuses années, tant en qualité d'organisateur secondaire des transports que de gestionnaire d'une régie publique de transport elle intervient pour la mise en œuvre d'un réseau de transport public « PROX BUS » mais également pour le transport scolaire ou périscolaire sur chacune de nos trois communes.

Notre territoire doit répondre à plusieurs enjeux :

- * participer à l'amélioration de l'accessibilité du pôle métropolitain bordelais avec des rabattements vers la gare de Gazinet et le réseau TBM

- * assurer la desserte des pôles économiques du territoire
- * optimiser l'usage du réseau routier par le développement d'une offre de covoiturage
- * développer les polarités structurantes
- * développer les conditions favorables aux déplacements de proximité
- * affirmer les offres de transport et de mobilité à destination des publics vulnérables

Conformément à la Loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'Orientation des Mobilités (LOM), une procédure de modification statutaire a été engagée pour doter la Communauté de Communes de la compétence d'Autorité Organisatrice des Mobilités sur son territoire.

b) Transport scolaire

Un avenant à la convention de délégation de compétences a été passé avec la Région Nouvelle Aquitaine pour une prolongation des circuits de transports scolaires jusqu'à l'année scolaire 2022/2023.

Conformément au règlement applicable à la rentrée 2021, La Région a souhaité maintenir une stabilité de la tarification annuelle.

Une diminution des abonnements a été constatée : 1151 en 2020/2021 et 1023 en 2021/2022.

La limite d'âge du matériel roulant, fixée légalement à 15 ans pour le transport scolaire, a entraîné l'achat de :

- 2 autobus d'occasions pour un montant de 226 350 € HT
- 1 autobus neuf pour un montant de 164 377,08 € HT

c) Transport de proximité Prox'bus

Le service Prox'bus a été mis en place dans le cadre d'une délégation de compétence signée avec la Région Nouvelle Aquitaine.

La Communauté de Communes assure également, dans le cadre de son service commun, des transports pour le compte de chacune des communes membres. Les modalités de facturation de ces transports ont été arrêtées par le Conseil Communautaire.

La tarification demeure inchangée depuis le 1^{er} septembre 2019.

La vente des cartes pour Prox'bus a rapporté 21 820 € répartie comme suit :

- 116 cartes d'abonnements mensuels à 20 € soit 2 320 €
- 94 cartes d'abonnements annuels à 150 € soit 14 100 €
- 300 Tickets 1 voyage aller simple à 1.50 € soit 450 €
- 243 carnets 10 voyages à 10 € soit 2 430 €
- 63 cartes d'abonnements annuels solidarité à 40 € soit 2 520€.

2/ INCENDIE ET SECOURS

Afin de maintenir la qualité opérationnelle du Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Gironde il a été autorisé le versement d'une participation volontaire de 23 347,44 €.

D) LES COMPETENCES FACULTATIVES

1) Création d'un Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD)

Conformément à la réglementation un CISPD avait été mis en place en 2003, entre les communes de Canéjan et de Cestas.

Le CISPD constitue l'instance de concertation sur les priorités de la lutte contre l'insécurité et la prévention de la délinquance au niveau local. Il a pour vocation d'être un lieu d'échange entre les responsables des institutions et organismes publics, privés et associatifs afin de définir des objectifs communs. Il est consulté sur la mise en œuvre et l'évaluation des actions de prévention de la délinquance menées sur son territoire.

La Commune de Saint Jean d'Illac ayant fait part de son souhait de rejoindre ce CISPD, une procédure de modification statutaire a été engagée pour permettre son installation dans le cadre de notre Communauté de Communes.

E) LES OUTILS DE LA MUTUALISATION

1) Les services communs

Les actions de mutualisation engagées se sont poursuivies sous l'égide de la Communauté de Communes et les conventions ont été reconduites :

- * Instruction des autorisations d'urbanisme entre Canéjan et Cestas
- * Balayage des voiries entre Canéjan et Saint Jean d'Illac
- * Billetterie commune des spectacles entre Canéjan et Cestas
- * Transports entre Canéjan – Cestas et Saint Jean d'Illac

2) Les groupements de commandes

La Communauté de Communes a adhéré à plusieurs groupements de commandes :

- réalisation d'une analyse des besoins sociaux et d'un diagnostic territorial avec les CCAS de Canéjan, Cestas et Saint Jean d'Illac
- participation à une étude d'opportunité pour le traitement autonome des déchets résiduels en Gironde dont le coordonnateur et le maître d'ouvrage est le SMICVAL
- mutualisation pour la revente de l'ensemble des matériaux suivants : tous les emballages ménagers recyclables collectés en porte à porte dans le cadre de la collecte sélective. L'USTOM a été désigné coordonnateur de ce groupement de commandes.

III – FINANCES

Un poste de conseiller aux décideurs locaux a été créé au 1^{er} janvier 2021 pour les Communautés de Communes Jalle-Eau Bourde et Montesquieu. Le comptable public de rattachement a été transféré de la Trésorerie de Pessac au service de gestion comptable de Castres-Gironde au 1^{er} septembre 2021.

A) CODE DE LA COMMANDE PUBLIQUE

Dans un souci de simplicité et de souplesse, le règlement intérieur applicable à l'ensemble des services acheteurs de la Communauté de Communes Jalle-Eau Bourde en vue de respecter le Code des Marchés Publics a été adapté et notamment les règles sur les modalités de publicité en procédure adaptée et le rôle de la Commission d'Appel d'Offres.

B) COMPTES ADMINISTRATIFS

a) Budget principal

Dépenses	28 360 146.65 €
Restes à réaliser	6 900.00 €
Recettes	37 516 324.93 €
Restes à réaliser	0 €
Résultat : Excédent de	9 149 278.28 €

b) Budget annexe des transports

Dépenses	1 323 399.22 €
Restes à réaliser	390 727.08 €
Recettes	1 846 430.27 €
Résultat : Excédent de	132 303.97 €

c) Budget annexe du parc d'activités de la Briqueterie

Dépenses	531 083.50 €
Recettes	0 €
Résultat : Déficit de	513 083.50 €

d) Budget annexe du parc d'activités du Courneau

Dépenses	2 416 700.04 €
Recettes	1 916 850.96 €
Résultat : Déficit de	499 849.08 €

e) Budget annexe de la zone logistique de Pot au Pin

Dépenses	2 807 808.87 €
Recettes	2 977 967.25 €
Résultat : Excédent de	170 158.38 €

f) Budget annexe de la zone logistique de Jarry

Dépenses	632 404.65 €
Recettes	1 207 729.37 €
Résultat : Excédent de	575 324.72 €

g) Budget annexe de la zone d'activités Saint Jean d'Illac/Pierroton

Dépenses	19 493.96 €
Recettes	81 486.75 €
Résultat : Excédent	61 992.79 €

h) Budget annexe de la zone d'activités Illaguet Nord

Dépenses	1 792 344.00 €
Recettes	0 €
Résultat : Déficit	1 792 344.00 €

C – LA FISCALITE

a - Taxes directes locales

Compte tenu des éléments communiqués par les services fiscaux, le Conseil Communautaire a décidé de maintenir les taux de fiscalité qui sont restés identiques depuis 2017, à savoir :

- Cotisation Foncière des Entreprises 26,02 %
- Foncier non bâti 1,41 %

b - Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM)

Compte tenu des bases prévisionnelles qui ont été communiquées, le Conseil Communautaire a décidé du maintien des taux différenciés de la TEOM :

- Canéjan et Cestas 11,05 %
- Saint Jean d'Illac 12,04 %

Les établissements du territoire communautaire qui en ont fait la demande et qui ont justifié d'un contrat de ramassage des déchets ménagers propre à leur entreprise, ont été exonérés de la TEOM

c – Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Les établissements de spectacles cinématographiques qui ont réalisé un nombre d'entrées inférieur à 450 000 au cours de l'année précédant celle de l'imposition et qui bénéficient d'un classement art et essai au titre de l'année de référence ont été exonérés de la CFE.

d - Dotation de solidarité

Le Conseil Communautaire a voté une dotation de solidarité d'un montant total de 4 578 893 € qui se répartit comme suit :

Répartition 2021	Canéjan	Cestas	Saint Jean d'Illac
Dotation de Solidarité	875 719 €	1 849 114 €	875 167 €
Dotation de Solidarité complémentaire	195 862 €	552 370 €	230 661 €
TOTAL	1 071 581 €	2 401 484 €	1 105 828 €

e - Fonds National de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communale (FPIC)

Les Services Préfectoraux ont notifié la répartition de droit commun du prélèvement du FPIC pour un montant de 2 589 459 €, à savoir :

- Communauté de Communes Jalle – Eau Bourde 574 783 €
- Commune de Canéjan 403 106 €

- | | |
|---------------------------------|-------------|
| ○ Commune de Cestas | 1 136 841 € |
| ○ Commune de Saint Jean d'Illac | 474 729 € |

IV – PERSONNEL ET MOYENS ADMINISTRATIFS

A) LES EFFECTIFS AU 31 DECEMBRE 2021

25 agents soit :

- 1 adjoint administratif principal 1^{ère} classe
- 1 adjoint administratif
- 1 attaché territorial
- 2 contrats à durée déterminée catégorie A
- 1 rédacteur principal 1^{ère} classe
- 10 adjoints techniques
- 3 adjoints techniques principaux 1^{ère} classe
- 1 agent de maîtrise
- 1 technicien territorial
- 4 contrats à durée déterminée de catégorie C

B) LES FRAIS DE PERSONNEL

Les dépenses de personnel (frais de mise à disposition de personnel compris) se sont élevées à 998 223,47 € pour le budget principal et à 691 250,69 € pour le budget annexe des transports.

a) Revalorisation de la prime annuelle allouée au personnel communautaire

Les agents titulaires et stagiaires, non titulaires sur un emploi permanent et non titulaires remplaçants de la Communauté de Communes ont bénéficié d'une prime annuelle de 1 409 €, calculée au prorata du temps d'occupation sur la base d'un temps complet.

b) Participation employeur à la complémentaire santé du personnel communautaire

Afin de venir compléter les remboursements du régime de protection sociale obligatoire, tout employé communautaire peut souscrire, à titre individuel, à des protections sociales complémentaires.

Le Conseil Communautaire a décidé de participer, à hauteur de 15€ à la dépense « santé » et de retenir le dispositif de la labellisation qui, en permettant aux agents de conserver leurs propres contrats si ceux-ci ont été labellisés ou de choisir un contrat labellisé correspondant à leurs besoins, s'avère être beaucoup plus souple eu égard au grand nombre de couvertures du risque santé existantes sur le marché. Les agents concernés par ce dispositif sont les fonctionnaires stagiaires ou titulaires, les agents contractuels de droit public ou de droit privé ayant souscrit un contrat de protection sociale complémentaire labellisé.

Ce dispositif a été présenté au Comité Technique lors de sa séance du 14 décembre 2021.

c) Mise en œuvre du Compte Personnel d'Activité (CPA)

Conformément à l'article 22 ter de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, un CPA a été mis en place au bénéfice des fonctionnaires et contractuels de droit public qui a permis à l'agent communautaire de faciliter son évolution professionnelle, de renforcer son autonomie, de l'informer de ses droits à formation et de les utiliser.

Le Conseil Communautaire a arrêté les modalités de mise en œuvre du CPA conformément à l'avis rendu par le Comité Technique en date du 14 décembre 2021.

d) Protocole d'aménagement du temps de travail

L'article 47 de la loi du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique prévoit la suppression des régimes dérogatoires à la durée légale du travail. La durée du travail a été harmonisée à 1 607 heures pour l'ensemble des agents communautaires. Les nouvelles règles relatives au temps de travail ont été mises en application au 1^{er} janvier 2022.

Ce dispositif a été présenté au Comité Technique lors de sa séance du 14 décembre 2021.

C) FONCTIONNEMENT DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES

a) Les mises à disposition de personnel de la part des Communes membres

Le fonctionnement administratif, comptable et technique a été réalisé, en complément, par des personnels des Communes de Canéjan, Cestas et Saint Jean d'Illac mis à disposition de la Communauté de Communes.

Ces mises à disposition ont représenté :

- Budget principal : 496 266,30 € sur les 998 223,47 € de dépenses de personnel
- Budget des transports : 320 480,37 € sur les 691 250,67 € de dépenses de personnel

L'ensemble de ces facturations a fait l'objet d'une présentation détaillée.

Elles se sont réparties comme suit :

	Cestas	Canéjan	Saint Jean d'Illac
BUDGET PRINCIPAL 2021			
Administration générale	124 168.12 €	5 399.18 €	13 388.34 €
Billettique 2020		12 243,52 €	
Billettique 2021	1 903.50 €	13 580.52 €	
Aires d'accueil communautaires	1 707.96 €		5 087.81 €
Développement durable			9 145.52 €
Traitement des déchets			22 768.57 €
Développement économique, emploi			96 819.64 €
Eclairage public		8 435.00 €	
Entretien des déchetteries	8 277.82 €		
Entretien salle du Courneau	13 645.43 €		
Entretien voirie communautaire	31 112.00 €		
Entretien des zones d'activités	7 389.03 €	26 583.90 €	
Centre de vaccination	70 369.38 €	3 629.56 €	
Service Emploi		20 611,50 €	
TOTAL	258 573.24 €	90 483.18 €	147 209.88 €
BUDGET DES TRANSPORTS 2021			
Administration générale	68 125.34 €		
Entretien des bus – Service mécanique	12 805.44 €		
Intervention des chauffeurs	239 549.59 €		
TOTAL	320 480.37 €		

Le Président – Pierre DUCOUT